



L'EXIGENCE AU SERVICE DE VOTRE CONFORT

Cabinet SAFAR

**23/25 rue de Berri
75008 PARIS**

ADRESSE DES TRAVAUX

**27/43 PLACE GEORGES POMPIDOU
Batiment 31
92300 LEVALLOIS PERRET**

PARIS, le 03 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, notre meilleure proposition concernant les travaux que vous envisagez.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires vous permettant de finaliser votre choix.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Farid N'HAOUA
farid.nhaoua@cpetoile.
07.50.75.74.99
01.44.09.49.12

Nota :

Ce devis de même que les O.S, comptes rendus et factures sont d'ores et déjà consultables sur "l'Espace Partenaires" de notre site.

Si vous avez égaré votre identifiant ou mot de passe, contactez nous.



L'EXIGENCE AU SERVICE DE VOTRE CONFORT

31 Remplacement des joints, des vannes d'arrêts compteur papillon et des réducteurs de pression sur les colonnes EF/EC dans les gaines techniques bâtiment 31

DEVIS N° 20 - 20252903

Adresse du Chantier

27/43 PLACE GEORGES POMPIDOU

Batiment 31

92300 LEVALLOIS PERRET

MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'OEUVRE
Cabinet SAFAR 23/25 rue de Berri 75008 PARIS ☎ 01.58.05.40.00	CPEtoile 14, avenue Carnot 75017 PARIS ☎ 01 44 09 04 00 📠 01 44 09 04 12

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

Réf.	Désignation	Un	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
	<p>Suite à votre demande du 28/09/2025 veuillez trouver ci-dessous notre devis complémentaire pour les travaux suivant:</p> <p><u>1 Remplacement des joints, des vannes d'arrêts compteur papillon et des réducteurs de pression sur les colonnes EF/EC dans les gaines techniques bâtiment 31</u></p> <p>Il faudra prévoir un affichage de coupure d'eau</p>				
1.1	<p><u>Aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des lieux. • Coupure d'eau et vidange du reseau. • Dépose de la vanne compteur et du clapet anti-retour compris joints. • Fourniture et pose d'une nouvelle vanne d'arrêt compteur papillon 20/27 ou 15/21 selon les cas compris clapet anti-retour et joints. • Remise en service et essais. • Nettoyage des lieux et repli du matériel. 	Ens	35,00	351,23	12 293,05
1.2	<p>Les travaux ne pourront pas être programmés si l'attestation de TVA n'est pas retournée remplie, datée et signée.</p>				
1.3	<p><u>NOTA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute prestation non clairement définie dans ce présent devis fera l'objet d'une facturation supplémentaire. • Ne sont pas compris dans ce devis les ouvrages de carrelage, bandes à enduire, enduit, peinture, papier peint et faux plafond. <p>Tarif dans le cadre d'une acceptation globale.</p>				
	<p>TOTAL Remplacement des joints, des vannes d'arrêts compteur papillon et des réducteurs de pression sur les colonnes EF/EC dans les gaines techniques bâtiment</p>				12 293,05

Total H.T. en Euros	:	12 293,05
Remise commerciale		-614,65
Total H.T. Net	:	11 678,40
Total T.V.A. à 10,00 %		1 167,84
Total T.T.C. en Euros	:	12 846,24

VALIDITE DE L'OFFRE: 15 jours**Montant de l'acompte demandé : 5 138,50****Signature client (précédée de la mention "Bon pour accord") :**

- **40%** à la commande
- **55%** en cours de travaux
- **5%** à réception de facture

Coordonnées bancaires : SG :FR76 3000 3023 1000 0200 0084 444 - BTP FR76 3025 8100 0008 0006 3123 303

**Nos prix sont établis sur la base des taux de T.V.A en vigueur à la date d'établissement du devis.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée au client sur les prix de règlement.**

Farid N'HAOUA
farid.nhaoua@cpetoile.
07.50.75.74.99
01.44.09.49.12

PARIS, le 03/10/2025

Attestation simplifiée

A remplir lisiblement pour bénéficiaire d'une facture de travaux d'entretien ou d'amélioration d'un logement au taux de tva réduit suivant la loi de Finances 2000.

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné (e) :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)
- Les travaux sont réalisés dans :
 un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage.
- Adresse :
Code postal : Commune :
- propriétaire locataire autre (précisez votre qualité)

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
 n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre suivants:
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
 planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures
 installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)
NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit
 n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.
 ne consistent pas en une surélévation ou addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19.6%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 7%).

Fait à Le.....

Signature du client ou de son représentant

(*) pour remplir cette attestation, cochez les correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés.